Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260407-2026_05_FIN1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 1er avril 2026	*L'an deux mil vingt-six, le sept avril* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET K SOYEZ - G DARCEL - G COLLET - A KERBOULL - S DUVAL THOMAS *(arrive à 18h10)* - Y QUINTIN - G LE GALES O LE ROUX - J BOURHY *(arrive à 18h14)* - C MALAPERT - F SCHMIDT - K BERTHELOT - D HARZO - N LE NEÜN N JAFFRELOT - Y GILLET **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - C LEBRAS donne pouvoir à S DUVAL THOMAS - C REUX donne pouvoir à J COLLEU - G BETIN donne pouvoir à G DARCEL - C MORIN donne pouvoir à Y QUINTIN - B FAURE donne pouvoir à K SOYEZ *jusqu'à son arrivée (18h40)* Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - PY BOILLET a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 18h

Délibération n°2026 - 05 - FIN 1

ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE PLÉDRAN

Présentation :

Au 1er janvier 2023, la Commune a adopté le référentiel M57, nomenclature budgétaire et comptable toujours en vigueur pour les collectivités territoriales (délibération du 27 septembre 2022).

Dans ce cadre, le Règlement Budgétaire et Financier est obligatoire et a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Le Règlement Budgétaire et Financier décrit notamment les processus financiers internes que la commune de Plédran est en mesure de mettre en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement sera actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Plédran tel que présenté en séance.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 8 avril 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

